



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 22 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 22 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 29 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : André Zwally, Echevin, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 6.3. Contrats de bail pour location d'emplacements intérieurs pour le personnel de la Ville; décision

Vu les contrats de bail pour la location d'emplacements pour le personnel de la d'Esch-sur-Alzette;

Considérant que la Ville met à disposition du personnel de la Ville cité ci-dessous, un emplacement intérieur pour un loyer mensuel de 50 €, non indexé :

- Tommasino Favaro, emplacement intérieur lot 2 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Fränk Fogel, emplacement intérieur lot 6 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Paulo Brandao, emplacement intérieur lot 8 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Olivier Cloos, emplacement intérieur lot 12 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Ady Emering, emplacement intérieur lot 20 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Michael Brandao, emplacement intérieur lot 23 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Marc Lukas, emplacement intérieur lot 71 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Giuseppe Zangari, emplacement intérieur n° 44 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Yves Zwally, emplacement intérieur n° 48 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » .
- Guy Neumann, , emplacement intérieur n° 49 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Nadine Duchamp, , emplacement intérieur n° 56 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Mireille Schuster-Folschette, emplacement intérieur n° 41 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;

- Jessica Krebs, emplacement intérieur n° 42 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Mike Bertemes, emplacement intérieur n° 43 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Melissa Lima, emplacement intérieur n° 44 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Alain Hastert, emplacement intérieur n° 45 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Lucien Malano, emplacement intérieur n° 8 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Yves Bissen, emplacement intérieur n° 28 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Janine Bisdorff, emplacement intérieur n° 29 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Luc Everling, emplacement intérieur n° 30 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Daisy Wagner, emplacement intérieur n° 31 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Marcel Birukoff, emplacement intérieur n° 32 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Jean-Paul Espen, emplacement intérieur n° 32 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Sandy Vitali, emplacement intérieur n° 78 dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Nonnewisen Ilôt 4N » ;

Considérant les présents contrats de baux sont conclus pour une durée indéterminée à l'exception du contrat de bail conclu entre la Ville et Monsieur Marcel Birukoff qui prend fin le 1er juillet 2019;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve
par 13 voix oui et 3 abstentions

les contrats de bail pour location d'emplacements intérieurs pour le personnel de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête